projet de loi portant approbation des conventions signées à Pékin le 20 juin 1895 entre la Chine et la France.

L'urgence est déclarée et les conventions sont votées.

Le Sénat adopte ensuite le projet de loi relatif à la réglementation des halles centrales de Paris.

La prochaine séance est fixée à midi.

La séance est levée à quatre heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 1er juin

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures 15 devant une douzaine de députés.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

La Chambre reprend la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Audiffred et plusieurs de ses collègues relative aux sociétés de secours mutuels.

MM. Sibille et Lechevallier critiquent l'article 21 relatif au fonds commun et au compte courant des sociétés ainsi qu'aux versements qu'elles effectueront à la caisse des Dépôts et consignations. Leurs critiques portent notamment sur l'obligation imposée aux sociétés de déposer une partie des fonds à la Caisse des dépôts et consignations.

M. Dussaussoy appuie leurs observations. On veut, dit-il, militariser les sociétés de secours mutuels et les tenir dans la main. Il faut continuer à ces sociétés les avantages que l'Etat leur concédait, car c'est une injustice flagrante que de diminuer leurs droits. (Très bien à droite.)

M. Audiffred, rapporteur. — La commission n'a voulu qu'une chose, c'est que le fonds commun ne pourra pas être absorbé au profit de la génération qui fera actuellement partie de la société. Ce fonds pourra être placé, soit à la caisse des dépôts et consignations, soit en immeubles, soit à la caisse des retraites.

Malgré les observations précédentes, les paragraphes 1 à 5 de l'article 21 sont adoptés.

M. Jules Mercier, sur le paragraphe 6, demande que le compte courant et le fonds commun portent intérêt au taux de 4 1/2 pour cent. Réduire cet intérêt, ce serait ruiner les petites sociétés de secours mutuels, qui n'ont à leur disposition que les cotisations de leurs membres et l'intérêt du fonds de réserve.

M. Audiffred, rapporteur, défend le texte de la commission, ainsi conçu : « Le compte courant et le fonds commun portent intérêt à un taux égal à celui de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. »

M. Audiffred. — Le trésor a besoin de savoir exactement à quelle dépense il doit faire face, et le mutualiste sera excité à l'épargne, le jour où il verra que son épargne lui donne droit à une subvention de l'Etat. Si l'Etat servait un intérêt fixe de 4 1/2 0/0, immédiatement les rentiers se constitueraient en sociétés de secours mutuels, pour toucher un intérêt plus remunérateur de leur argent.

M. Sibille. — Depuis plus de 50 ans, les sociétés de secours mutuels ont la faculté de déposer leurs fonds à la caisse des dépôts et consignations, au taux de 4 1/2 o/o. Aujourd'hui, on propose d'abaisser ce taux, suivant le taux variable du marché: comment les sociétés baseront-elles, à l'avenir, leurs calculs, si le taux d'intérêts de leurs fonds n'est plus fixé? Comment se développeront-elles, si elles ne peuvent cannaître leurs recettes?

M. Cochery, ministre des finances. — Seule, la rédaction de la commission permet d'avoir un budget clair et tangible; c'est sous forme de subvention qu'il faut donner aux mutualistes la différence entre le taux 3 1/2 et le taux de 4 1/2 o/o. Le gouvernement rechercha, entre les deux lectures, le moyen d'inscrire au budget les sommes suffisantes pour donner aux sociétés de secours mutuels l'équivalent de ce qu'elles reçoivent aujourd'hui.

M. Dussaussoy. — La réponse du ministre n'est nullement satisfaisante : il faut que l'Etat donne aux sociétés la fixité du taux de l'intérêt.

L'amendement fixant le taux de l'intérêt à 4 1/2 0/0 est repoussé par 382 voix, contre 176, et l'ensemble de l'article 21 (texte de la commission), est adopté.

L'article 22 est adopté.

M. Ernest Loyer demande, sur l'article 23, que la caisse nationale des retraites soit tenue de donner avis de toute cessation de paiements de retraite à la société intéressée, et de lui porter, en majoration de compte, la rente disponible, jusqu'à remploi.

L'orateur fait appel au sentiment d'humanité de la Chambre. (Très bien ! Très bien !)

M. Vearnier, commissaire du gouvernement, fait observer que l'amendement, très intéressant, soulève une question qui se rattache à la législation de la caisse des retraites, examinée actuellement par les ministères des finances et du commerce, et qui devra être soumise à la commission supérieure de la caisse des retraites. Il ne s'agit que de régler des questions de principe et d'exécution, qui peuvent être réglées dans la prochaine loi de finances. (Très bien ! Très bien !)

M. Ernest Loyer prend acte de ces déclarations et retire son amendement.

Les articles 23 à 26 sont adoptés.

Après une observation de M. Gauthier de Clagny, et une réponse du rapporteur, les articles 27 et 28 sont adoptés.

L'article 29, modifié par un amendement de M. Gauthier de Clagny, portant que les infractions aux prescriptions de cet article seront punies d'une amende de 16 à 500 francs, est adopté.

Les articles 30 à 35 sont adoptés.

M. Dussaussoy, sur l'article 36, dit qu'il y aura une extrême difficulté à établir des tables de mortalité et de morbidité.

M. le rapporteur répond que ce travail sera fait aux frais de l'Etat par l'Office du Travail.

Les articles 36 à 38 sont adoptés.

Est également adopté un article additionnel de M. Lechevalier, portant que les mutualistes pourront porter publiquement les médailles d'honneur qui leur seraient accordées.

M. Faberot propose un amendement aux termes duquel les syndicats ouvriers constitués légalement bénéficieront des avantages de la présente loi.

M. Barthou, ministre de l'intérieur. — Le gouvernement accepte cet amendement à la condition que les syndicats se conforment à la loi.

INCIDENT

M. Faberot. — Je suis au fond hostile aux sociétés de secours mutuels qui sont des foyers électoraux et politiques. (Protestations et bruit.)

Plusieurs voix à droite. — Et les syndicats ?

M. Faberot. — Je revendique pour les syndicats ouvriers le droit commun. (Bruit.)

De tous côtés on crie : Mais on accepte votre amendement.

M. Gauthier de Clagny. — Je viens, protester contre les paroles de M. Faberot. Les sociétés de secours mutuels sont composées de braves gens et elles sont dirigées par des braves gens. (Applaudissements). — M. Faberot n'aime pas ces sociétés parce qu'il est lui, un révolutionnaire, et qu'il sait que tout ouvrier qui entre dans ces sociétés est un homme perdu pour le parti de M. Faberot. (Applaudissements.)

Lorsque l'ouvrier sait que, souffrant, malade ou en chômage, ses camarades lui viendront en aide, lorsqu'il sait qu'il peut compter sur une pension dans sa vieillesse, M. Faberot peut prêcher dans le désert; on n'aura plus rien à craindre de lui. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'amendement de M. Faberot, accepté par la commission, est adopté.

M. Jourde propose un article additionnel, aux termes duquel les membres des sociétés de secours mutuels libres pourront obtenir des récompenses honorifiques.

M. Barthou, ministre de l'intérieur. — J'accepte en principe l'amendement, on l'examinera entre les deux lectures.

L'article 39 et dernier est adopté.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde lecture.

Séance demain à 3 heures.

La séance est levée à 6 heures 40.

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

L'impôt sur la rente

Paris, 1er juin. — La commission sénatoriale, chargée d'examiner le projet de loi, voté par la Chambre des députés, relatif à la constitution des Universités (création d'Universités en province), s'est montrée, à la presque unanimité, favorable à ce projet. Contrairement à ce qu'on croyait, beaucoup de sénateurs ne sont pas encore rentrés à Paris. La première séance véritablement sérieuse de la session n'aura donc lieu que jeudi.

C'est, nous l'avons dit, ce jour-là, que sera nommée la Commission des finances. Dans les circonstances actuelles, cette élection aura une importance particulière : on pourra alors savoir si les réformes financières apportées par le cabinet Méline ont chance d'être adoptées par la Haute-Assemblée. L'avis des sénateurs, qui sont bien au courant de ce qui se passe au Luxembourg, est toujours que l'impôt sur la rente sera voté à contre-cœur, selon le mot de M. de Freycinet, mais sera voté toutefois. D'ici à jeudi, bien des opinions peuvent se modifier.

A LA CHAMBRE

La scission socialiste

Paris, 1er juin. — On cause beaucoup dans les couloirs du banquet des municipalités socialistes.

M. Millerand a eu beau s'incliner devant M. Jules Guesde, il n'en est pas moins vrai que la division est profonde entre les amis du député de Roubaix et ceux du député de la Seine.

Les amis de M. Millerand sont irrités contre lui et affirment qu'ils ne le suivront pas dans la voie du collectivisme.

D'autre part le groupe des nationalistes, composé surtout des anciens boulangistes, blâment vivement les discours de MM. Millerand et Guesde.

Les appels à l'union faits par les chefs socialistes sont donc complètement échoués. Les nationalistes s'apprêtent à protester contre l'accaparement du parti par M. Jules Guesde.

On estime que ce dernier n'aura pas plus de vingt fidèles.

M. Millerand a déclaré dans les couloirs :

« — Je suis socialiste; je n'ai jamais été, je ne serai jamais collectiviste. On a voulu nous enrôler de force sous la bannière de M. Jules Guesde, je m'y refuse absolument. J'entends rester et je resterai indépendant. »

M. Goblet et les radicaux-socialistes se montrent très émus de l'excommunication jetée sur eux!

M. Humbert a dénié à MM. Jaurès, Guesde et Millerand le titre de socialiste. Il a dit qu'ils étaient uniquement des collectivistes.

On dit qu'un accord va s'établir entre le gouvernement et l'ancien ministère, au sujet du mouvement préfectoral. L'interpellation Jaurès aurait simplement pour but de faciliter cet accord.

On parle beaucoup aussi du rétablissement du scrutin de liste.

Les modérés paraissent irrités contre le gouvernement à cause des projets fiscaux de M. Cochery.

LES CAUSES DU DÉRAILLEMENT D'EL KANTARA

Biskra, 1er juin. — Le déraillement d'El Kantara a bien été causé par un bloc de pierre, placé sur la voie, à un endroit où une courbe se produit; mais on attribue la présence de ce bloc à la malveillance, et non, comme on le disait hier, à sa chute du remblai, au moment du passage du convoi.

Le chauffeur, seul grièvement blessé, a eu le tibia gauche cassé en plusieurs endroits; il a été transporté à l'hôpital de Batna; plusieurs autres employés et des voyageurs indigènes ont été fortement contusionnés; la machine, fort avariée, ainsi que trois wagons, s'est arrêtée à une très faible distance de la rivière, dont les bords à pic mesurent 3 à 6 mètres de hauteur. Elle a arraché, dans son parcours, un poteau télégraphique, ce qui a fait que les communications sont restées interrompues, pendant près de 24 heures. Des trains de secours sont partis simultanément de Batna et de Biskra; l'un d'eux a amené le parquet de Batna, qui a commencé une enquête.

L'AUTRICHE ET LA TRIPLE ALLIANCE

Budapesth, 1er juin. — Vers midi, l'empereur a reçu la délégation autrichienne et ensuite la délégation hongroise.

Dans sa réponse à l'allocution des délégations, l'empereur a constaté avec satisfaction que les relations de l'Autriche-Hongrie avec toutes les puissances sont restées très amicales.

L'empereur a déclaré ensuite que l'attitude de la triple alliance, qui s'est montrée ferme dans toutes les questions importantes touchant aux intérêts européens et a prouvé qu'elle avait conscience de son but, a beaucoup contribué à maintenir la paix de l'Europe en dépit des nombreux symptômes inquiétants qui se sont manifestés l'an dernier en Orient.

« Les efforts que mon gouvernement a faits en cette circonstance en vue d'entendant complètement avec nos alliés éprouvés, a dit en outre l'empereur, ont été appayés d'une façon sympathique par toutes les grandes puissances. Ils ont provoqué spécialement en ce qui concerne le maintien du *statu quo* dans la presqu'île des Balkans une unanimité qui, durera, il faut l'espérer, et permettra aux relations internationales de conserver leur caractère pacifique. » La reconnaissance du prince de Bulgarie par la puissance suzeraine, qui est maintenant un fait accompli, a aussi une grande importance au point de vue de la consolidation de cet état de choses. »

Dans son allocution à l'empereur, M. de Chlumecky, président de la délégation autrichienne, a fait ressortir l'amour sincère et solidement fondé que la paix inspire à l'Autriche, qui n'éprouve aucun besoin d'expansion et n'a pas d'intérêt à ce que l'état de choses actuel soit modifié.

Il a ajouté que bien au-delà de frontières de la monarchie, l'empereur était estimé comme un des principaux défenseurs de la paix, comme un vrai prince de la paix.

NOUVELLES DU JOUR

Le Congrès de la Société d'Economie sociale

Paris, 1er juin. — Le 15e congrès annuel de la société d'économie sociale, fondé par M. Le Play, a été ouvert ce soir à la société de géographie, sous la présidence de M. Denys Cochin, député.

M. Stoum, président de la société, a rappelé les progrès accomplis par la société.

Sur le rapport de M. Gaston David, des médailles d'argent ont été décernées pour honorer les vertus de famille, de l'attachement à l'atelier, à MM. Adam, marinier et Bigault, ouvrier.

M. Denys Cochin a montré ensuite la part qui doit être attribuée aux doctrines positivistes et évolutionistes, dans la diffusion des utopies socialistes.

« Avec les idéalistes, a-t-il dit, réclamons la première place dans l'univers, pour l'âme consciente et libre. »

La séance a été levée à 11 heures.

La catastrophe de Moscou. — Les victimes

Moscou, 1er juin. — Un certain nombre de blessés ont été transportés à l'hôpital Marieswsky, où les souverains sont allés les visiter dans la matinée.

Les inhumations des victimes ont continué pendant toute la journée sans discontinuer. Les cadavres reconnus ont été enveloppés par les soins des parents dans des vêtements préalablement lavés des défunts et ensevelis immédiatement.

Quant à ceux dont on n'a pu établir l'identité, on leur a donné une sépulture commune par groupes de 200.

Des troupes et des agents de police gardent l'avenue du cimetière, où n'a cessé de stationner une foule considérable.

Arrestation d'un étudiant à Paris, pour malversations

Paris, 1er juin. — Ce soir, on a procédé à l'arrestation d'un M. B..., étudiant, qui avait joué un rôle des plus importants dans l'organisation de la cavalcade de la Mi-Carême.

M. B... est inculpé de malversation et de détournement de fonds.

Le cadavre dans une malle

Paris, 1er juin. — Concurremment avec l'instruction sur l'assassinat de Delaheaff, le service de la sûreté se préoccupe tout particulièrement du passé d'Aubert, encore enveloppé de mystères.

C'est ainsi que, sur une dépêche de Mons, M. Cochefert est parti ce matin pour cette ville.

L'année dernière, en effet, au printemps, un banquier belge, M. Hanicotte, habitant à Mons, fut attaqué la nuit, au moment où il rentrait chez lui, par un homme masqué, qui le frappa au bas-ventre, d'un coup de stylet.

Le financier, dangereusement blessé, déclara qu'il croyait avoir été frappé par un nommé Aubert, marchand de vins, demeurant à Paris, 7, boulevard des Filles du Calvaire.

Un accident de chemin de fer
Un mort. — Deux blessés

Paris, 1er juin. — Un accident de chemin de fer qui a entraîné la mort d'un homme et occasionné des blessures à deux autres s'est produit cette après-midi, à trois heures, sur la ligne de grande ceinture près de Sucy-en-Brie.

Un train de ballast, venant de Villeneuve-Triaze, près de Sucy, par suite d'un faux aiguillage, a déraillé un heurtoir et un réservoir à eau. Le heurtoir et le réservoir sont tombés sur la machine, blessant mortellement un serre-frein et atteignant le mécanicien et le chauffeur.

Les poursuites contre le général Baratieri

Rome, 1er juin. — Après une longue discussion, la Chambre a voté, à la presque unanimité, l'autorisation de poursuites contre le général Baratieri.

Le général d'Idina et le colonel Vananzano, ne seront pas compris dans les poursuites.

Le choléra en Egypte. — Une bagarre sanglante au Caire. — Six étudiants tués. — 150 arrestations.

Le Caire, 1er juin. — Durant la semaine dernière, il s'est produit à Alexandrie 112 cas de choléra et 93 décès; au Caire, 286 cas et 243 décès; et à Tourah, 193 cas et 80 décès.

Le Caire, 1er juin. — Une bagarre sanglante s'est produite entre des agents sanitaires et des étudiants de l'Université d'El Ahar qui se sont opposés par la force à l'entrée d'un médecin venu pour soigner les cholériques.

Un combat en règle s'est engagé, et la police a dû intervenir.

Six étudiants ont été tués et cinq blessés par la police.

Le commandant de la police a été blessé. Les agents ont procédé à cent cinquante arrestations.

La préfecture des Bouches-du-Rhône

Paris, 1er juin. — Certaines dépêches annoncent que M. Cleiftie, nommé préfet des Bouches-du-Rhône, n'irait pas rejoindre son poste. Cette nouvelle n'est nullement confirmée, et cela détruit les informations suivant lesquelles M. Vel-Durand ou M. Alapetite auraient été appelés à occuper le poste, refusé, disait-on, par M. Cleiftie.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 1er juin. — Depuis quelque temps, les ministres ont pris l'habitude de tenir de petits conseils de cabinet où un certain nombre d'entre eux examinent des questions urgentes intéressant leurs départements.

Ces réunions qui ont lieu au ministère de l'agriculture, ne sont pas à proprement parler des conseils, mais des entretiens ou l'on discute les modifications à apporter aux différents budgets.

M. Méline avait ainsi réuni ce matin dans son cabinet MM. Cochery, ministre des finances; l'amiral Besnard, ministre de la marine; le général Billot, ministre de la guerre, et André Lebon, ministre des colonies.

La réunion, qui a été fort longue, était destinée à régler les détails financiers de l'annexion de Madagascar et à arrêter les mesures à prendre pour que le projet de loi réglant les frais de cette annexion. Ce projet de loi sera examiné dans le prochain conseil et déposé à la Chambre à une date peu éloignée.

L'incendie de « l'Amiral Duperré »

Toulon, 1er juin. — Le vice-amiral de Cuverville vient de porter à l'ordre du jour de l'escadre de réserve tous les officiers, sous-officiers et marins qui se distinguèrent dans l'extinction du commencement d'incendie qui éclata, il y a trois semaines, à bord du vaisseau l'*Amiral Duperré* et qui faillit occasionner, en raison de la proximité des gargousses, la perte du navire et de l'équipage.

Œuvres de mer
Perte du navire-hôpital le « Saint-Pierre »

Un événement cruel, mais non irréparable, grâce au ciel, vient de frapper la Société des Œuvres de mer.

On vient de recevoir la nouvelle de la perte de son navire-hôpital, le *Saint-Pierre*, qui avait eu sur le banc des débuts si heureux.

Par temps de brume, il s'est perdu au cap Sainte-Marie de Terre-Neuve. Tout l'équipage a été heureusement sauvé et a pu débarquer sans accidents de personne à Plaisance.

Le Conseil s'occupe de réparer ce malheur qui retardera l'action de la Société sur le banc de quelques mois.

Grave accident au retour du Derby
M. Deville grièvement blessé

Paris, 1er juin. — A la suite de l'affreux accident qui lui est arrivé hier, M. Deville a dû subir l'amputation du pied; cette amputation, qui s'est faite à Chantilly, a été effectuée dans des conditions qui permettent de conserver grand espoir. Grâce aux soins immédiats, M. Deville a effectivement perdu qu'une quantité restreinte de sang.

Une dépêche qui vient de nous être communiquée annonce qu'à la suite de l'opération, l'état général est bon.

Les courses cyclistes de Paris
Don de M. de Rothschild

Paris, 1er juin. — M. E. de Rothschild a fait don : 1° de 1,000 francs pour une des courses cyclistes du 15 juillet; 2° une superbe coupe pour le prix dit de la Coupe, afin qu'il justifie son titre.

L'action royaliste

Paris, 1er juin — Le comité central de la jeunesse royaliste (Fédération des groupes) dont le président est M. Roger Lambelin, vient de voter une adresse à M. le duc d'Orléans « pour le féliciter d'avoir élevé la voix » pour faire appel au courage, à la bonne humeur et à » l'espérance du peuple français. »

» Confiants dans l'avenir, ils envoient au représentant » du droit monarchique, à l'héritier des rois qui firent la » France et guidèrent ses glorieuses destinées l'expression de leurs sentiments respectueux de fidélité et » d'entier dévouement. »

Un entrepôt de bois en feu à Paris

Paris, 1er juin. — Un chantier de bois et charbon a pris feu cette nuit à Neuilly.

Le feu a pris de grandes proportions, les entrepôts occupant une superficie de 2,800 mètres carrés. Plusieurs immeubles et des chevaux ont été détruits. On croit à la malveillance.

Un drame dans un café de Toulouse

Toulouse, 1er juin. — Un drame sanglant a eu lieu aujourd'hui au Café de la Comédie, square Lafayette.

Un garçon de l'établissement mécontent du contremaître Villemur, a tiré sur lui à bout portant un coup de revolver et l'a atteint légèrement. Mais Villemur, conservant son sang froid s'est précipité sur lui, lui a arraché son revolver et à coups de crosse, l'a frappé avec une telle violence sur la tête qu'il la lui a presque réduite en bouillie.

On croit que le garçon succombera à ses blessures; quant à Villemur sa blessure est sans gravité.

Une lettre du Pape à Ménélick
pour obtenir la restitution des prisonniers italiens

Rome, 1er juin. — Le Pape, par une pitié paternelle envers les prisonniers italiens en Afrique, vient d'adresser une lettre au Négus lui demandant la restitution des prisonniers. C'est Mgr Macaire, vicaire patriarcal des Coptes, déjà en voyage, qui est chargé de porter cette lettre.

Le retour de Sarah

La *Normandie*, qui ramène à son bord Mme Sarah Bernhardt et sa troupe retour d'Amérique, est arrivée au Havre hier soir à 9 heures.

Le nouveau grand maître de la Franc-Maçonnerie

Rome, 1er juin. — M. Nathan, républicain, conseiller communal a été élu grand-maître de la Franc-Maçonnerie. M. Lemmi n'a eu que quelques voix.

La caisse de la dette égyptienne

Le Caire, 1er juin. — Le jugement du procès intenté par les porteurs français contre la décision de la majorité de la caisse de la Dette affectant 500,000 livres à l'expédition soudanaise devait être rendu aujourd'hui.

Le tribunal mixte vient d'en ajourner le prononcé à huitaine.

Les affaires de Crète

La Canée, 1er juin. — Le commandant du *Cosmao* a été invité à aller montrer notre pavillon à Retimo et à Candie, où nous avons des intérêts à protéger.

Londres, 1er juin. — On mande d'Athènes au *Times* que l'on s'attend à ce que la lutte entre les Turcs et les insurgés crétois entre maintenant dans une phase désespérée, car les autorités veulent réprimer le soulèvement par la force et, de leur côté, les insurgés sont décidés à la résistance.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'inauguration du Demi-Pensionnat Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et de l'Institut technique roubaisien, rue du Collège. — C'est lundi à dix heures du matin qu'a eu lieu l'inauguration du demi-pensionnat Saint-Louis, de la rue Saint-Antoine.

C'est un magnifique établissement dirigé par les Frères. Le bâtiment a la forme d'un quadrilatère ouvert sur l'un des côtés. Entre les deux ailes se trouve une très vaste cour et à côté un beau jardin où se voit un portique de gymnastique.

Au cours de la visite que le public a été admis à faire, il a pu admirer les conditions d'hygiène et de propreté dans lesquelles ce bâtiment est construit. Les classes sont spacieuses, bien éclairées. Les corridors aux larges fenêtres laissent pénétrer la lumière à profusion. Bref, on est bien loin des vieilles et sombres bâtisses d'autrefois qui étaient l'idéal des directeurs d'école.

Monseigneur Sonnois devait inaugurer l'établissement. Mais à cause des grandes fatigues de ces derniers jours, il a été forcé de se faire remplacer par M. le vicaire-général Carlier.

Celui-ci fait son entrée à 10 heures 1/2. Il est reçu par les professeurs de l'école et la société civile, qui a à sa tête M. Florin-Chopart, président.

Il se dirige vers la salle du parloir où M. Florin-Chopart prononce la parole.

M. Florin-Chopart exprime à M. le vicaire général Carlier le regret que l'état de santé de Monseigneur ne lui permette pas d'assister à l'inauguration du demi-pensionnat. Il prononce ensuite le discours suivant préparé pour Mgr Sonnois :

« Monseigneur,

» Au nom de la société fondatrice des deux établissements que nous inaugurons solennellement aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous présenter nos respectueux compliments de bienvenue, et je viens vous offrir nos remerciements avec l'expression de la profonde reconnaissance que nous vous inspire cette visite, en effet, Monseigneur, est pour nous une première et bien précieuse récompense et la bénédiction que vous êtes venu nous apporter nous est un sûr garant de l'avenir.

» L'établissement que nous allons parcourir comprend deux institutions bien distinctes dont il vous sera parlé, Monseigneur, et dont par conséquent je me bornerai à vous exposer très sommairement et l'origine commune et le caractère général.

» Encouragée par le succès éclatant de l'external Saint-Louis qu'elle avait fondé il y a quelques années, avec l'aide de quelques généreux industriels, l'Association des anciens élèves des Frères conçut l'ambition de développer son œuvre dans un cadre plus grandiose; un comité d'études fut constitué dans ce but et entra en relations avec un groupe d'industriels qui, de leur côté, songeaient à créer une école industrielle technique; l'accord fut vite établi et la société des anciens élèves de l'école civile qui, dans un laps de huit mois, réussit à faire édifier l'établissement que nous avons sous les yeux.

» Ces bâtiments abritent, comme je le disais il y a un instant, deux institutions différentes : la première, un external et demi-pensionnat pour l'enseignement commercial, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes; la seconde, une école industrielle dénommée institut technique roubaisien.

» L'Ecole supérieure des Frères, ces maîtres et éducateurs incomparables de l'enfance et de la jeunesse, donnera aux chefs de maisons de négoce des sujets d'élite, en même temps qu'elle offrira aux familles la possibilité de conserver au foyer domestique les enfants qui devaient aller rechercher au loin, si toutefois les ressources le permettaient, l'instruction nécessaire pour se créer un avenir.

» L'Institut technique rendra aux industriels et aux familles d'employés et d'ouvriers des services analogues : il peuplera nos usines de contre-maîtres et de directeurs sortis du terroir et profondément pénétrés de toutes les connaissances qui se rattachent à l'exercice de leur profession : il introduira, par eux, dans l'atmosphère même de l'atelier, aujourd'hui si vicié, une influence des plus salutaires pour la moralité publique et pour la paix sociale.

» Notre école et notre institut sont nés d'une préoccupation toute particulière, ils visent un but spécial et sont régis par des règlements appropriés à l'esprit de leur fondation comme à leur destination : c'est dire qu'ils ne sont la copie ni l'un ni l'autre de la concurrence d'aucun autre établissement. Nous avons cru que quelque chose de vraiment utile se présentait à faire dans notre sphère d'action et nous n'avons pas reculé devant la tâche; nous continuerons à donner tout notre concours et tout notre dévouement à l'œuvre entreprise : le surplus est entre les mains de la divine Providence, mais de ce côté la encore, nous trouvons une entière assurance dans la bénédiction que vous, Monseigneur, nous venez faire descendre sur cette maison, sur nous et sur nos travaux. »

M. le vicaire général Carlier remercie M. Florin-Chopart et les membres de la société civile.

Tout le monde se dirige ensuite dans la cour de l'établissement où sont déjà rangés les élèves, leurs parents et l'Association des Anciens.

La Symphonie de Haydn joue un morceau qui est très applaudi. Les élèves interprètent d'une façon irréprochable, un joli chœur de fête.

Puis un élève s'avance, tenant dans la main un album qui est une véritable œuvre d'art. A la première page se trouvent les armes de Mgr Sonnois et la dédicace. Puis viennent les noms des membres de la société civile et les photographies de l'école, de ses professeurs et de leurs élèves.

M. le vicaire-général Carlier reçoit cet album au nom de Monseigneur l'Archevêque et prononce ensuite une belle allocution.

Il fait connaître que Mgr Sonnois l'a chargé de le remplacer. Il montre ensuite l'importance du rôle de l'école catholique qui, en plus de l'instruction, donne la foi et l'éducation.

Prenant à la suite les quatre opérations de l'arithmétique, il dit qu'à l'école catholique, on additionne les vertus, on fait la soustraction des défauts, on multiplie les bonnes œuvres et on s'efforce de contribuer à diviser les ennemis de la religion.

Il termine en accordant un grand congé aux élèves. Ceux-ci saluent la fin de ce discours de chaleureuses acclamations.

M. le vicaire général Carlier procède ensuite à la bénédiction de l'école : il se dirige vers la chapelle et traverse ensuite les différentes salles de l'établissement.

Ajoutons que l'école a été construite en huit mois et demi. L'entrepreneur, M. Camille Laval, a devancé de quinze jours la date annoncée pour la fin du travail. M. Paul Liagre était l'architecte.

C'est aussi ces deux messieurs qui ont construit l'Institut technique Roubaisien. Ces deux édifices leur feront honneur.

***

Immédiatement après l'inauguration du demi-pensionnat Saint-Louis à en lieu celle de l'Institut technique Roubaisien. On sait que ces deux établissements, quoique autonomes, sont la propriété de la même société civile. Le demi-pensionnat peut être considéré comme l'école préparatoire à l'Institut. M. Florin-Chopart, président de la société civile, s'occupe spécialement du premier, M. François Ernoult-Bayart fils, vice-président, du second.

Mgr Sonnois, qui a pu se reposer quelques instants, est reçu à la porte de l'Institut de la rue du Collège par M. François Ernould-Bayart fils qui lui souhaite la bienvenue. Sont aussi présents MM. les vicaires-généraux Carlier et Sonnois, frère de Monseigneur, M. l'abbé Vassart, directeur de l'Institut, les professeurs et les élèves de l'établissement.

Dans l'assistance très nombreuse, nous avons reconnu MM. Louis Cordonnier, Pierre Bastin, Georges Heyndrickx, Firmin Dubar, Duhamel, Henri Bayart, Eugène Lecomte, Amédée Prouvost, Beuscart.

La plupart de ces messieurs avaient déjà assisté à l'inauguration du demi-pensionnat Saint-Louis.

M. François Ernoult-Bayart fils, vice-président de la société civile, prend le premier la parole :

» Monseigneur,

» Les deux œuvres que vous venez inaugurer et bénir aujourd'hui, l'Ecole supérieure des Frères de la doctrine chrétienne et l'Institut technique roubaisien ont été, sur l'initiative du syndicat mixte de l'industrie roubaisienne, réalisées concurremment par la société l'Avenir industriel et Commercial de Roubaix, composée d'anciens élèves des Frères et des industriels de la ville.

» L'Ecole supérieure des Frères, d'une part, et l'Institut technique roubaisien, de l'autre, tout en demeurant en principe et en fait deux solutions parfaitement distinctes et complètement autonomes, constituent un ensemble qui répond à tous les besoins de l'industrie et du commerce de notre cité et c'est ce qui nous a permis de faire appel à la coopération de toutes les classes de la société roubaisienne.

» S'adressant plus spécialement à l'industrie, notre institut technique a pour but de former des générations de jeunes gens aptes à devenir de bons patrons, de bons directeurs, de bons contre-maîtres. Deux choses sont nécessaires pour arriver à ce résultat : l'instruction technique et l'éducation morale. Au point de vue technique notre programme se résume en un ensemble bien compris de cours théoriques et de travaux pratiques.

» Pour pouvoir se dire un industriel dans l'acception large du mot, c'est-à-dire un homme apte à rendre des services dans l'industrie, il ne suffit pas de posséder la somme des connaissances utiles que nous ont acquises les études et les recherches de ceux qui nous ont précédés dans la carrière; il faut aussi être familiarisé avec les applications de la science au côté pratique des choses, avec les difficultés journalières qui naissent de ces applications malgré la théorie et quelquefois même en dépit de ses prévisions. Il faut avoir acquis l'esprit d'analyse pour démêler, dans une série de faits complexes, quelle est au point de vue du résultat la part d'influence de telle ou telle condition particulière. Il faut avoir acquis aussi l'esprit de décision pour remédier de suite aux accidents de toute nature qui se produisent au cours du travail.

» Le développement de ces diverses qualités intellectuelles ne peut s'obtenir que par une étude faite dans le milieu et dans les conditions mêmes où se pratique l'industrie; voilà pourquoi notre Institut technique présente l'aspect d'un atelier plutôt que celui d'une école.

» Pour ce qui est de l'éducation morale notre programme comprend des cours destinés à éclairer les industriels et leurs collaborateurs sur leurs devoirs envers leurs subordonnés et vis-à-vis d'eux-mêmes. Nous n'oublierons pas que le maintien de la paix sociale est le principal but du Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne; parmi les différentes œuvres qu'il a créées en vue d'arriver à ce résultat notre institution se trouve l'une des moins utiles.

» L'industrie, en effet, ne se sert pas seulement de machines et de matériel, elle met aussi en jeu une quantité d'activités humaines qui doivent être dirigées intelligemment. Mettre à même nos jeunes gens d'acquérir cette science de la direction des hommes sera une de nos plus constantes préoccupations : car nous sommes convaincus que c'est là une condition indispensable pour maintenir et maintenir l'harmonie des rapports entre toutes les classes de la hiérarchie industrielle.

» Maintenant, Monseigneur, une je vous ai exposé notre but et indiqué nos tendances, je laisse à notre éminent directeur, M. l'abbé Vassart, le soin de vous montrer l'organisation et l'enchaînement de nos diverses installations et de vous donner les explications relatives à leur fonctionnement.

» Au nom des membres du conseil d'administration, du personnel enseignant, des élèves, des souscripteurs, en un mot au nom de tous ceux qui, à différents titres, sont nos collaborateurs, je vous remercie, Monseigneur, du grand honneur que vous nous avez fait, du précieux encouragement que vous nous avez apporté par votre présence et je prie Votre Grandeur d'appeler sur notre œuvre et sur nous tous les bénédictions du Ciel. »

M. Duhoit offre ensuite à Monseigneur l'Archevêque une médaille commémorative en vermeil.

Mgr Sonnois annonce qu'il a entretenu S. S. Léon XIII de l'Institut technique Roubaisien et que le Souverain Pontife l'a chargé de transmettre sa bénédiction aux fondateurs, professeurs et élèves de l'établissement. Il remercie les membres de la société civile dont les généreusités ont pu permettre la construction de l'Institut qu'il a bénit. Il souhaite aux élèves de profiter de l'enseignement technique, religieux et social qui leur sera donné et de se montrer plus tard toujours dignes d'une telle formation.

Alors, sans quitter la salle où il se trouve, Monseigneur revêt les ornements épiscopaux : crosse, mitre, etc. Il bénit d'abord la salle des cours théoriques de tein turge où se fait l'inauguration et ensuite les autres salles de l'établissement. Tous les assistants le suivent, chapeau bas.

Après la bénédiction, Monseigneur quitte les ornements épiscopaux et, accompagné des membres de la société civile, il visite l'Institut.

Il parcourt les salles de cours, les ateliers et les laboratoires. Ceux-ci sont construits dans un esprit très scientifique. Sa chaleur s'intéresse beaucoup aux machines motrices et aux dynamos génératrices d'électricité qui actionnent les récepétrices installées dans les différents ateliers, transformant ainsi l'énergie électrique en énergie mécanique. Ces récepétrices actionnent de longues files de métiers et les machines diverses qui servent à l'instruction pratique des élèves de l'Institut.

Grâce à cette instruction, les élèves arrivent à exécuter des travaux qui ne le cèdent à aucun autre pour le dessin et l'exécution.

Il nous a été donné d'avoir un échantillon du savoir faire des élèves de l'Institut : un portrait de Mgr Sonnois dont la mise en carte avait été faite d'après une photographie, a été tissé sur soie devant Sa Grandeur et lui a ensuite été offert. Ce travail est splendide : les traits les plus fins et les demi-teintes y sont artistiquement reproduites.

Dans la salle où a lieu l'inauguration, on pouvait aussi admirer un panneau très remarquable de photo-peintures sur tissus. A côté, se trouvaient d'autres épreuves très réussies aussi grâce à des procédés particuliers de M. Maurice Leroy, élève de l'Ecole et lauréat du dernier congrès photographique.

Ajoutons, pour être complet, que la mise en carte du portrait offert à Mgr Sonnois avait été faite par M. Duthoit, professeur de tissage pour la partie artistique.

A midi moins vingt, Mgr Sonnois quittait l'Institut technique Roubaisien pour aller dîner chez M. Louis Cordonnier, membre de la société civile de l'école.

Les premières communions. — Lundi matin, cent quarante-trois garçons et cent cinquante-sept petites filles ont fait leur première communion en l'église Saint-Martin.

M. le chanoine Berteaux, curé-doyen de la paroisse, a célébré la sainte messe et a adressé aux enfants une touchante allocution tout en présentant des sentiments paternels et apostoliques dont son cœur de pasteur est animé.

Les premiers communiants ont ensuite assisté à la grand'messe pendant laquelle M. l'abbé Rafin a prononcé un discours émouvant.

Après les vêpres chantées solennellement, M. l'abbé Declerck leur a rappelé en termes émus l'importance des promesses faites en leur nom au jour de leur baptême, promesses qu'il les a engagés à renouveler avec une ferme résolution d'y être fidèles.

La consécration à la sainte Vierge et à saint Joseph a suivi la rénovation des vœux du baptême et la cérémonie a été cl